

article publié mardi 14 février 2017

Concertation publique en ligne : usages et services numériques dans les territoires

L'Agence du Numérique lance une plateforme de concertation autour de l'article 69 de la loi pour une République Numérique, pour le développement des usages et des services numériques dans les territoires. Contribuez en ligne !

La concertation et ses objectifs

L'article 69 de la [Loi pour une République numérique](#) introduit la possibilité pour les collectivités de mettre en place des stratégies de développement des usages et services numériques. Il s'agit notamment de "favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire ainsi que la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique".

Dans ce cadre, [l'Agence du Numérique](#) est en charge de la rédaction du document-cadre intitulé *Orientations nationales pour le développement des usages et des services numériques dans les territoires* : "Nous souhaitons que ce document-cadre soit un document opérationnel, conçu comme une boîte à outils pour les collectivités souhaitant mettre en place une stratégie numérique sur leur territoire".

Pour cela, [l'Agence du Numérique](#) souhaite consulter le plus grand nombre d'acteurs concernés afin de recenser bonnes pratiques et retours d'expériences et aboutir à un livrable sous forme de fiches actions destinées à évoluer dans le temps. [Une plateforme de concertation en ligne](#) est disponible à cet effet, sur laquelle vous pouvez contribuer à l'adresse suivante :

<https://article69.agencedunumerique.gouv.fr>

En parallèle des contributions individuelles sur la plateforme, vous pouvez également organiser des ateliers de travail dans vos territoires pour contribuer collectivement aux thématiques qui vous intéressent. [Un guide méthodologique](#) pour organiser un atelier contributif est disponible sur la plateforme.

Thématiques de la concertation

La concertation en ligne s'organise autour de différents axes :

1. Comment mettre en place un diagnostic numérique du territoire ?
2. Cartographie : vers un référentiel de services publics numériques prioritaires
3. Dans quels secteurs est-il prioritaire de mutualiser les ressources entre territoires/niveaux de collectivités ?
4. FICHE ACTION : Comment mettre en place une stratégie locale pour la médiation numérique ?
5. FICHE ACTION : Quel programme d'actions pour accompagner la dématérialisation des services ?
6. FICHE ACTION : Quelles sont les bonnes pratiques en matière de participation citoyenne numérique ?

Comment participer ?

Il suffit de s'inscrire puis de se connecter à la plateforme et de publier votre contribution.

Il est possible de publier des contributions collectives.

Accès à la plateforme : <https://article69.agencedunumerique.gouv.fr>

Dernière édition : 25 juin 2024 à 16:47

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/concertation-publique-en-ligne-usages-et-services-numeriques-dans-les-territoires>